

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **20 FEVRIER 2024**

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	14 (13+ 1 pouvoir)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :

13/02/2024

Date d'affichage :

13/02/2024

Objet**7.5 SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, et à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND , Bernard BRUN, Emmanuel OULION ,Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Gaëlle LACHAND (a donné procuration à Mme Eyraud)

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Madame le Maire propose de reconduire les mêmes montants que l'année dernière à savoir 100€ par association.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'octroyer les subventions annuelles aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes :	100 €
- Tennis ATM :	100 €
- FNACA :	100 €
- Club Amitié :	100 €
- Gymnastique Volontaire :	100 €
- Association syndicat agricole	100 €
- Sou des Ecoles :	100 €
- Fourchette et vieux pistons	100€

La secrétaire de séance
Mme Bernadette AGOSTINI



Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 21/02/2024
Le Maire,
Catherine EYRAUD



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 26/02/2024